



Berne, le 29 septembre 2017

Destinataires :

Gouvernements cantonaux

**Étape d'aménagement 2030/35 de l'infrastructure ferroviaire : ouverture de la
procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le 29 septembre 2017, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de mettre en consultation **l'étape d'aménagement 2030/35 de l'infrastructure ferroviaire (EA 2030/35)** auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières suisses des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières suisses de l'économie ainsi que des milieux intéressés.

La consultation dure jusqu'au **15 janvier 2018**.

En collaboration avec les cantons, les chemins de fer et la branche des transports de marchandises, l'Office fédéral des transports (OFT) a élaboré deux variantes de l'EA 2030/35 : l'une pour une somme de 7 milliards de francs et un horizon de réalisation en 2030 (variante Étape d'aménagement 2030) et l'autre pour une somme de 11,5 milliards et un horizon de réalisation en 2035 (variante Étape d'aménagement 2035). Le Conseil fédéral recommande la mise en œuvre de la variante Étape d'aménagement 2035, qui permet de maîtriser dans une large mesure les surcharges de trafic pronostiquées. La variante Étape d'aménagement 2030, quant à elle, ne permet pas d'éliminer des goulets d'étranglement d'ores et déjà prévisibles dans différentes agglomérations et sur d'autres axes ferroviaires. Le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) assurera le financement des aménagements proposés.

Les documents mis en consultation sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous nous efforçons de fournir une publication « sans obstacles » des documents au sens de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Nous vous saurions dès lors gré de nous faire parvenir vos prises de position, si possible sous forme électronique (**deux versions : une au format PDF l'autre au format Word**), en les envoyant d'ici à la fin de la consultation à : konsultationen@bav.admin.ch

M. Christophe Mayor (tél. 058 465 87 74) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Doris Leuthard
Présidente de la Confédération